



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

**AO « LANGUEDOC »
Dénomination complémentaire « Saint-Drézéry »**

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 18/11/2021, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire de la dénomination complémentaire de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne les 3 communes suivantes du département de l'Hérault : Castries ; Saint-Drézéry ; Sussargues.

La consultation se déroulera du 13/12/2021 au 13/02/2022 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante :

INAO – Site de Montpellier
697 av Etienne Méhul CA Croix d'Argent
34070 MONTPELLIER

ou par courriel à l'adresse suivante :
INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 13/02/2022, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.